

Réf: MNI001/25

Casablanca, le 22/01/2025

## Objet : Veille et Prévention Contre la Rougeole

Le Maroc connaît actuellement une recrudescence des cas de rougeole, une maladie infectieuse hautement contagieuse qui peut entraîner des complications graves, notamment chez les enfants non vaccinés, les nourrissons et les personnes immunodéprimées. Selon les dernières données sanitaires, plusieurs régions du pays ont observé une augmentation du nombre de cas confirmés.

Pour faire face à cette situation, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, en collaboration avec les autorités sanitaires locales, appelle à une vigilance accrue concernant l'épidémie de rougeole dans le pays.

A cet effet, des recommandations contenues dans le **Manuel de surveillance et de riposte à l'épidémie de la rougeole** (disponible sur le site de la MUPRAS : [www.mupras.com](http://www.mupras.com)), édité par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, sont les suivantes :

### Symptômes :

- Fièvre
- Toux
- Écoulement nasal
- Yeux rouges
- Éruption cutanée caractéristique

### Mesures de prévention :

Afin de lutter contre la propagation de la rougeole, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale recommande vivement les mesures suivantes :

- Vaccination : Le vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole) administré à 9 et 18 mois ;
- Consultation médicale rapide d'un professionnel de santé sans délai ;
- Hygiène et prévention : Se laver fréquemment les mains et éviter les contacts avec les personnes malades.

Nous demandons à l'ensemble de nos adhérent(e)s et de leurs ayants droit de prendre les dispositions nécessaires en matière de prévention et de vaccination, afin de protéger les personnes les plus vulnérables et prévenir la propagation de la rougeole.

Pour toute information complémentaire ou assistance, vous pouvez contacter le service MUPRAS au 05 22 20 45 45.



*MUPRAS déploie ses ailes pour vous protéger*

